



Arrêté portant constitution du comité social territorial du CCAS de TARNOS

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif au comité social territorial (CST) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles au 8 décembre 2022,
Vu la délibération n° 22/2022 en date du 2 juin 2022 portant création d'un CST,
Vu la délibération n° 23/2022 en date du 2 juin 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au CST, prévoyant le paritarisme et le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public,
Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection du 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1 :

La composition du comité social territorial du CCAS de Tarnos s'établit comme suit :

Représentants de l'établissement public :

titulaires :

- M. LESPAGE Jean-Marc
- M. ROBLES Antoine
- M. COUTIER Alain
- Mme DUPRE Anne
- M. GUERRERO José

suppléants :

- Mme FONTENAS Pierrette
- Mme TROISVALLETS Cécile
- Mme DARRAMBIDE Fabienne
- Mme GOYHENECHÉ Maïté
- Mme ORDUNA Aurélie

Représentants du personnel :

titulaires :

- Mme JONIK Martine
- M. ALBIZU Jean-Pierre
- Mme PEREZ Catherine
- Mme PELEGRINELLI Marie
- M. POMES Serge

suppléants :

- Mme EYMONNET Françoise
- Mme MUNOZ Carmen
- Mme POMMIERS Magali
- Mme MAMERT Nelly
- Mme MALLAM Elisabeth

Article 2 :

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis à Madame la Préfète.

Fait à TARNOS le 9 janvier 2023
Le Président,
Jean-Marc LESPAGE

